

Décision

Générale

colonial

Décision n° n° 167 accordant un congé à Mme Pottier (Lucile).

n° 167

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

13 février 1948

Numéro JO

n° 2 du 29/02/1948

Date du numéro

29 février 1948

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des somalis et dépendances Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1884 rendue applicable la colonie par décret du 18 juin 1884 ; Vu le décret du 2 mars 1910 portant règlement sur le solde et les allocations accessoires des fonctionnaires et agents des services coloniaux

Vu le décret du 1^{er} août 1944 relatif aux congés de convalescence et permissions d'absence pouvant être accordés aux fonctionnaires des services coloniaux

Vu le décret n° 47-970 du 29 avril 1947 portant modification du décret du 2 mars 1910 en ce qui concerne le régime des congés et abrogeant le décret du 1^{er} août 1944

Vu la demande en date du 12 janvier 1948; le M Pottier (Lucile), institutrice du cadre métropolitain, détachée,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1

— Un congé administratif de Six mois pour en jouir, à Anderville (Manche) est accordé à M^{me} Pottier (Lucile) institutrice du cadre métropolitain détachée, Art. 2. — M^{me} Pottier accompagnée de son fils âgé de trois ans et demi, rejoindra son lieu de congé par première occasion maritime pour compter du 8 avril 1948 et voyagera en 2^e classe aux frais du budget local (assimilation : 3^e catégorie) Art. 3. — La présente décision sera publiée et communiquée partout où besoin sera.

Le Gouverneur. P.-H. SIRIEX.